

Calendrier du mouvement intra 2016

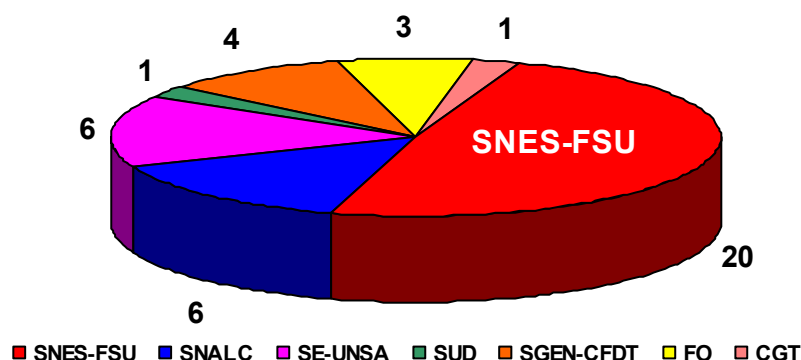
Saisie des vœux sur I-Prof : du mercredi 23 mars (12 h 00) au jeudi 7 avril 2016 (12 h 00)

Pour accéder à I-Prof, vous avez besoin de : - votre **compte utilisateur** (initiale du prénom accolée au nom)
- votre **mot de passe** (NUMEN si vous ne l'avez pas modifié)

Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux	jeudi 7 avril 2016
Edition et envoi des confirmations des demandes de mutation	jeudi 7 avril 2016
Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation	mardi 12 avril 2016
Affichage des barèmes sur SIAM	mercredi 4 mai 2016
Groupe de travail vœux, barèmes et dossiers médicaux	mardi 17 et mercredi 18 mai 2016
Affichage sur SIAM des barèmes retenus après GT	mercredi 18 mai 2016
Commissions et Formations Paritaires Mixtes	mardi 14 et jeudi 16 juin 2016
Groupe de travail d'affectation des TZR	lundi 11 et mardi 12 juillet 2016

La profession a renouvelé largement sa confiance au SNES-FSU lors des élections professionnelles de 2014. Nous restons ainsi l'organisation syndicale comptant le plus d'élus dans les CAPA (20 au total).

Cette place de **première organisation syndicale** permet aux commissaires paritaires de faire un véritable travail d'information et de contrôle lors de la vérification des barèmes et des opérations de mouvement et de proposer des améliorations chaque fois que cela est possible.



Les élu-e-s du SNES-FSU sont à vos côtés pour vous conseiller lors du choix de vos vœux et pour suivre et défendre votre dossier dans les groupes de travail et commissions.

Permanences « Mutations » du SNES-FSU

Pendant la période des mutations, le SNES-FSU organise, en plus des permanences habituelles qui ont lieu **du mardi au vendredi de 14 h à 17 h**, à la section académique, des permanences spécifiques « Mutations » en présence de commissaires paritaires. Il organise en plus des réunions d'information « mutations » dans le reste de l'académie et à l'ESPE de Chamalières.

ATTENTION : les militants seront au congrès national du SNES-FSU du 28 mars au 1er avril inclus : il n'y aura pas de permanence à Clermont. Contactez-nous par mail, en précisant vos coordonnées et votre discipline, nous vous répondrons au plus vite.

Mercredi 23 mars	Chamalières	ESPE	12h - 14h
Mercredi 23 mars	Aurillac	Maison des syndicats *	14 h - 17 h
Mercredi 23 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats *	14 h 30 - 17 h
Jeudi 24 mars	Chamalières	ESPE	12 h - 13 h 30
Mardi 29 mars	Vichy	Bourse du Travail*	14 h - 17 h
Mardi 29 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats *	14 h - 17 h
Mercredi 30 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats *	14 h 30 - 17 h
Vendredi 1er avril	Vichy	Bourse du Travail*	9 h 30 - 11h30
Mardi 5 avril	Le Puy en Velay	Maison des syndicats *	14 h - 17 h
Mardi 5 avril	Vichy	Bourse du Travail*	14 h - 17 h

* Section académique du SNES-FSU : Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FD - 04 73 36 01 67

* Section départementale de l'Allier : Bourse du travail, Boulevard de la Mutualité, 03200 VICHY - 04 70 97 09 70

* Section départementale de Haute-Loire : Maison des Syndicats, 4 rue de la Passerelle, 43000 LE PUY - 04 71 04 07 09

* Section départementale du Cantal : Maison des Syndicats, 7 place de la Paix, 15000 AURILLAC - 04 71 64 00 17